

Procès-verbal du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Epehy, convoqué légalement en date du 12 septembre, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de MARTIN Jean-Michel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Claude FOURNET, Véronique BAULOT, Aurélie MILLOT et Audrey DARRAS

Messieurs Paul CARON, Michel DELAIRE, Jean-Claude WILLEMS, Bernard DOBBELS, Philippe VAILLANT, Lucien MOUTOIR et Patrick CHARLET.

Nancy DUMONT donne procuration à Jean-Michel MARTIN

Etaient absents excusés : Bernadette LACROIX, Nancy DUMONT et Lise ANDRYJASKIEWICZ.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel DELAIRE

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'ils ont tous reçu par mail le compte-rendu le compte-rendu de la précédente réunion.

N'ayant aucune question ou remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 04 juillet 2023.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Ravalement des bâtiments publics

Le maçon a terminé le crépi de la salle des fêtes côté Monsieur Ludovic VASSEUR ainsi que le mur qui mène au city-stade.

Les travaux de rejointoiement sont en cours au niveau de la cantine et de l'atelier municipal, rue de la Brasserie.

- La société DDM a réalisé le portail du city-stade côté rue des Archers et devrait intervenir pour la clôture et le portail des « petits pieds ».
- La société DDM nous a envoyé (enfin) le devis pour le remplacement du moteur électrique de la porte de la clôture de la maison de santé. Celui-ci s'élève à 1 146.79 € HT (moteur : 877.21 € et la main d'œuvre : 269.58 €). Qui est contre, 0 ; qui s'abstient, 0 Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer le devis.
- Pour la maison de santé, un devis a été demandé à la société JK Rénov (autoentrepreneur installé récemment à Epehy) pour la rénovation du hall d'entrée (plafond et mur) et la réparation suite aux infiltrations répétitives au niveau des verrières (local dentiste et 3 salles d'attente). Le devis s'élève à

997.50 € HT. Qui est contre, 0 : qui s'abstient, 0. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer le devis.

SECURITE ROUTIERE RUE RAOUL TROCMÉ

- Demande de subventions

La Société ECAA a établi un projet sur la sécurité routière de la rue Raoul Trocmé tel que le conseil municipal l'avait décidé précédemment, à savoir la création d'une zone 30, des bandes rugueuses et des feux récompenses :

Le coût s'élève à 35 422.47 € HT SOIT 42 507.32 € TTC. Ce montant reprend le coût des feux récompenses, la signalisation verticale et horizontale ainsi que des bandes de résine.

La maîtrise d'œuvre s'élève à 3 271.14 € HT soit 3 925.37 € TTC.

Le coût total est donc de 38 693.85 € HT soit 46 432.69 € TTC.

Les subventions possibles sont les amendes de police (20%) et une subvention du conseil départemental de la Somme (20 %). Le plan de financement se décompose comme suit :

Amende de police	20 %	7 738.78 €
Conseil départemental	20 %	7 738.78 €
Coût communal		30 955.15 € dont 7 738.84 € de TVA

Qui est contre, 0 ; qui s'abstient, 0. Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

Après discussion, le conseil municipal accepte le dossier, valide le plan de financement, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental et à signer tout document s'y rapportant.

- Alimentation électrique des feux récompenses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été sollicité à la SICAE pour l'alimentation électrique des feux récompenses :

Coût : 4 525.31 € HT

Réfaction de la SICAE 1 643.24 €

Coût pour la commune 2 882.07 € HT soit 3 458.48 € TTC

Qui est contre ? 0 ; Qui s'abstient ? 0 Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer le devis de la SICAE.

- Feux récompenses

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'éclairage public rue Raoul Trocmé – Chaussée Brunehaut – Feux récompense.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 20 120.00 € TTC. Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	7 446.00 €
Contribution de la commune	12 674.00 €

	20 120.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- . d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- . d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- . d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 12 674.00 €

Le devis de la FDE s'élève donc à 15 842.00 € HT soit 20 120.00 € TTC (coût estimatif de l'ECAA : 17 893.77 € HT).

Le plan de financement : coût des travaux	15 842.00 €
Frais de maîtrise d'œuvre	1 110.00 €
TVA sur travaux	3 168.00 €
Montant pris en charge par la Fédération	7 446.00 €
(20 % du coût HT des travaux +TVA+Mo)	
Contribution de la commune	12 674.00 €

Qui est contre ? 0 ; Qui s'abstient ? 0. Le conseil municipal valide le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

A la vue des devis acceptés (SICAE, FDE80) et pour avoir une vue d'ensemble et en tenant compte des subventions possibles, il est possible d'établir le plan de financement suivant :

L'entreprise ECAA a estimé le marquage au sol, la signalisation verticale ainsi que la résine sablée (bandes rugueuses) à 9 288.00 €. Sur cette base, le coût des travaux devrait être :

Feux récompense HT		15 842.00 €
Alimentation électrique HT		2 882.07 €
Marquage au sol HT		9 288.00 €
+ Signalisation		
Maîtrise d'ouvrage ECAA		3 271.14 €

		31 283.21 € HT
Subvention Amende de police	20 %	6 256.00 €
Subvention Conseil Départ.	20 %	6 256.00 €

		18 771.21 €
Prise en charge FDE		4 278.00 €

Reste à charge HT		14 493.21 €

Un rendez-vous est fixé avec une société de marquage. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer commande à condition que le devis pour le marquage et la signalisation n'excède pas l'estimation.

Qui est contre ? 0 ; Qui s'abstient ? 0 Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RAPPORT AUDIT SUR LES ASSURANCES

La communauté de communes a été à l'initiative pour effectuer un audit sur les assurances. Les conclusions rendues pour les contrats d'assurance actuels ont été : « Vos contrats actuellement souscrits apportent une couverture adaptée à votre collectivité. En effet, que ce soit votre responsabilité civile, protection juridique ou dommages aux biens, ces garanties sont incluses dans votre contrat multirisques sans application de franchise.

Quelques faiblesses ont été constatées et notamment l'absence de garanties complète « protection fonctionnelle », toutefois votre contrat actuel couvre vos obligations légales. Il en est de même pour vos contrats automobiles.

Les cotisations actuelles sont dans la moyenne du marché, voire légèrement en dessous de ce qui pourrait être obtenu lors d'une consultation.

Compte-tenu, à la fois de votre sinistralité et du contexte actuel du marché d'assurance, nous vous conseillons de conserver vos contrats en l'état. »

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal l'autorisation de recontacter l'actuel assureur soit MMA Péronne afin de palier à l'obligation d'assurance en conseil juridique et assistance psychologique prévue par la loi du 27/12/2019 pour les communes à destination de leurs élus. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATION DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AVEC L'AMEVA

Une réunion a eu lieu ce mardi avec l'AMEVA et l'Agence de l'Eau concernant le diagnostic du système d'assainissement (obligation réglementaire de réaliser tous les 10 ans un diagnostic : coût estimatif moins de 90 000 € et 50 % de subvention Agence de l'Eau). Une consultation (appel d'offres) doit avoir lieu début octobre 2023 avec un lancement des investigations en décembre 2023. La restitution de l'ensemble des éléments devrait avoir lieu vers septembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vaillant demande à Monsieur le Maire ce qui en est du magasin d'alimentation. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire indique n'avoir reçu aucune proposition de la part des élus. Il est proposé de créer une commission. Monsieur le Maire sollicite un à un les conseillers. La commission se compose donc de :

Monsieur Vaillant Philippe, Monsieur Caron Paul, Madame Fournet Marie-Claude, Madame Millot Aurélie et Monsieur Martin Jean-Michel.

Après échange de vues, la séance est levée à 21 h 30.